

Satory le 19 octobre 2009

## Mutuelle Contrat Groupe : Une situation financière délicate pour 2009, des aménagements à mettre en place dès 2010 !

*Le 9 octobre ont été réunies, la SMI (section mutualiste inter-entreprises) pour les actifs et les maintiens ainsi que la commission de suivi du contrat des retraités. La CFDT était représentée par Jean-Pierre Tanguy pour les deux réunions, accompagné d'Alain Theurier pour la SMI et de René Duplaix pour la commission de suivi des retraités. Ce sont donc les trois contrats qui ont été analysés, chacun d'entre eux devant être à l'équilibre. Des aménagements vont devoir être négociés pour faire face aux nouvelles charges identifiées par le PLFSS (Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale) en cours de discussion. Ces nouvelles charges sont essentiellement : le passage du taux de la CMU (Couverture Maladie Universelle) de 2,5% à 5,9% depuis janvier 2009, les incidences prévisionnelles de l'augmentation de la consommation médicale, ainsi que celles de la prévision de la pandémie grippale.*

### Contrat « actifs » :

Le nombre d'actifs garantis est relativement stable (2908 en 2009 pour 2859 en 2008). Les documents préparatoires ne reflétaient pas la réalité des chiffres au 30 juin. En effet, ils n'incluaient que les cotisations du premier trimestre et laissaient présager un résultat catastrophique. Les représentants CFDT ont donc insisté pour que lors des prochaines réunions les documents fournis soient au plus près de la réalité. **Les postes qui ont le plus augmentés sont l'hospitalisation, les analyses médicales, la radiologie, l'optique.**

Au regard des éléments réels au 30 juin, la prévision du résultat fin

2009 donne un déficit de 40 K€. Ce résultat est principalement dû à l'augmentation de la contribution CMU représentant environ 135 K€ qui n'avait pas été prise en compte lors de la renégociation du contrat puisque décidée en janvier 2009.

### Contrat « maintiens » :

Le nombre de «maintiens» adhérents est en légère diminution là aussi (1175 en 2009 pour 1239 en 2008). **Les postes de dépenses qui ont le plus augmentés sont**



**l'hospitalisation, les analyses médicales, la radiologie, l'optique.**

La prévision du résultat fin 2009 donne un déficit de 23 K• selon les chiffres connus au 30 juin. Ce résultat est, comme pour les actifs, principalement dû à l'augmentation de la contribution CMU.

### Contrat « retraités » :

Le nombre d'adhérents retraités est en légère augmentation (4260 en 2009 pour 4189 en 2008). Le nouveau contrat assorti d'une augmentation du taux de cotisation ne semble pas avoir montré d'effets négatifs sur le nombre de retraités adhérents. Ce contrat devrait se solder en fin d'année 2009 avec un résultat positif de 460 K•. Les prévisions 2010, hors nouvelles obligations, laissent penser un résultat équivalent. **Pour mémoire le nouveau contrat prévoyait des provisions pour risques croissants (liées à l'augmentation de la durée de vie) étalées sur la durée qui ne**

**sont pas au niveau prévu.** Comme pour les «actifs» et les «maintiens» cela s'explique par une augmentation du niveau des dépenses hospitalisation, analyses médicales et augmentation de la CMU.

### La CFDT attend un effort de la Direction :

Pour la CFDT les différentes augmentations prévues dans le PLFSS peuvent se décliner en deux catégories :

- les imposées :
  - *Augmentation de 3,4% de la contribution CMU.*
  - *Contribution exceptionnelle grippe A.*
- les facultatives :
  - *Augmentation du forfait hospitalier de 2• par jour.*
  - *Passage du remboursement de certains médicaments de 35% à 15%.*

Les incidences sur les taux de cotisation sont précisées dans le tableau ci-après. Nous ne pourrions donc pas échapper aux

traitements des catégories «imposées». Néanmoins, compte tenu des bons résultats de l'entreprise et des gains financiers réalisés par la Direction avec la renégociation de ces nouveaux contrats, **la CFDT estime que la Direction peut les prendre en charge pour 2010. A situation exceptionnelle, participation exceptionnelle !** Concernant les médicaments remboursés à 15% **la CFDT regrette une fois de plus que les mutuelles soient mises à contribution pour faire face à des décisions gouvernementales prises unilatéralement.** Pour le forfait journalier la CFDT considère qu'en cas d'hospitalisation de longue durée le coût induit grèverait le budget des adhérents les plus fragiles notamment les retraités et salariés âgés.

**Une nouvelle réunion sera à programmer d'ici la fin de l'année afin de déterminer les évolutions à apporter aux contrats.**

Impact des différentes mesures PLFSS sur les cotisations soins de santé					
		Taux PLFSS	Actifs	Maintiens	Retraités
imposées	CMU	3,40%	0,12%	0,18%	0,22%
	Contribution exceptionnelle grippe A	0,94%	0,03%	0,05%	0,06%
Sous total :			0,15%	0,23%	0,28%
<b>Impact sur le salaire Net dans la limite du PMSS* :</b>			<b>0,090%</b>	<b>0,138%</b>	<b>0,280%</b>
à négocier	Forfait hospitalier	2 € par jour	0,01%	0,03%	0,03%
	Médicament à 15%	0,50%	0,01%	0,03%	0,03%
Sous total :			0,02%	0,06%	0,06%
Si toutes les prestations sont prises :			0,17%	0,29%	0,34%
<b>Impact sur le salaire Net dans la limite du PMSS* :</b>			<b>0,102%</b>	<b>0,174%</b>	<b>0,340%</b>
* PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale : 2859€ depuis janvier 2009					